



Le visa retour ou autre solution?

Par **Anissa5207**, le **17/12/2010** à **12:45**

Bonjour,

De nationalité algérienne, titulaire d'un titre de séjour qui expirera le 27/01/2011, mon prochain titre est doré et déjà prêt, sauf qu'il ne peut m'être délivré avant l'expiration du premier.

Dans le cadre de mes obligations professionnelles, je dois effectuer un déplacement dans les Dom-Tom (Guadeloupe et Martinique) du 17/01/2011 (soit 10 jours avant expiration de mon titre) au 28/02/2011. Au retour mon titre de séjour aura expiré et je n'aurais pas pu disposer du nouveau.

Sachant, que je n'ai aucun récépissé (renouvellement postal), et que la préfecture dit ne pas pouvoir m'en délivrer un car mon titre est prêt, ils disent également ne pas pouvoir délivrer le moindre document attestant que mon nouveau titre est prêt

Le visa retour est possible avant le départ lorsqu'on se rend à un pays étranger, néanmoins, ici il s'agit de la France. A la Préfecture on me dit que ça ne pose pas de souci qu'il suffit de le demander sur place, mais j'ignore comment il faut procéder et m'expose au risque d'être bloquée au retour.

Le visa retour préfectoral quant à lui est strictement réservé aux détenteurs de premiers titres de séjour, ce qui n'est pas mon cas.

Auriez-vous une solution possible ou bien connaissez-vous la procédure de visa retour (ou une autre procédure équivalente) pour ce type de problèmes.

En vous remerciant para avance pour votre aide.

Anissa

Par **chris_idv**, le **21/12/2010** à **10:16**

Bonjour,

"De nationalité algérienne, titulaire d'un titre de séjour qui expirera le 27/01/2011."

"Le visa retour préfectoral quant à lui est strictement réservé aux détenant de premiers titres de séjour, ce qui n'est aps mon cas."

Sauf erreur de ma part soit vous vous êtes mal exprimée, soit vous vous contredisez.

Cordialement,